

Communiqué destiné aux Communautés des communes

Phase finale de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale

Les enjeux de la révision du SCoT

Depuis l'élargissement de son périmètre, la révision du SCoT Nord Pays d'Auge a franchi des étapes importantes grâce à l'implication de tous : élus, habitants, représentants de la société civile, acteurs du territoire, personnes publiques associées, ...

Après avoir mis en relief les enjeux du territoire, la phase stratégique du SCoT relevant du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a permis d'exprimer le choix d'une stratégie de développement ambitieuse visant à renforcer l'attractivité du territoire, à la fois économique et résidentielle. Le Nord Pays d'Auge, dans son ensemble, doit capitaliser sur son image de marque et sur sa position géographique privilégiée au cœur du triangle des métropoles normandes. La qualité de vie adaptée aux besoins de demain, avec des opportunités pour les jeunes et les moins jeunes de se projeter durablement dans le territoire, est au cœur de la démarche et du projet.

Le SCoT s'attache ainsi à mettre en œuvre un développement de qualité, valorisant les atouts et potentiels du territoire, à la fois patrimoniaux et environnementaux, en s'appuyant sur ses filières d'excellence : pôles tourisme, numérique, industriel, cheval, nautisme, santé et bien-être. À horizon 2040, il s'agit d'organiser l'offre en services et équipements, en mobilités, en développement économique et en logements pour un territoire qui pourrait compter jusqu'à 120 000 habitants, soit près de 16 000 habitants de plus qu'aujourd'hui.

Finalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

L'adoption de ces grands axes dans la stratégie du SCoT a permis d'engager l'avant dernière étape de la démarche : la construction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le rôle du DOO est de traduire de façon réglementaire le projet de territoire. Il détermine ainsi la cohérence des actions des 117 communes qui seront mises en œuvre au travers des Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux). Ces PLU reprendront à leur compte la stratégie, les objectifs et la politique définis en matière d'armature urbaine, de construction de logements, de protection des patrimoines, d'aménagement du littoral, d'offre immobilière et foncière économique, d'implantation commerciale, de mobilités, de gestion des ressources et d'adaptation au changement climatique

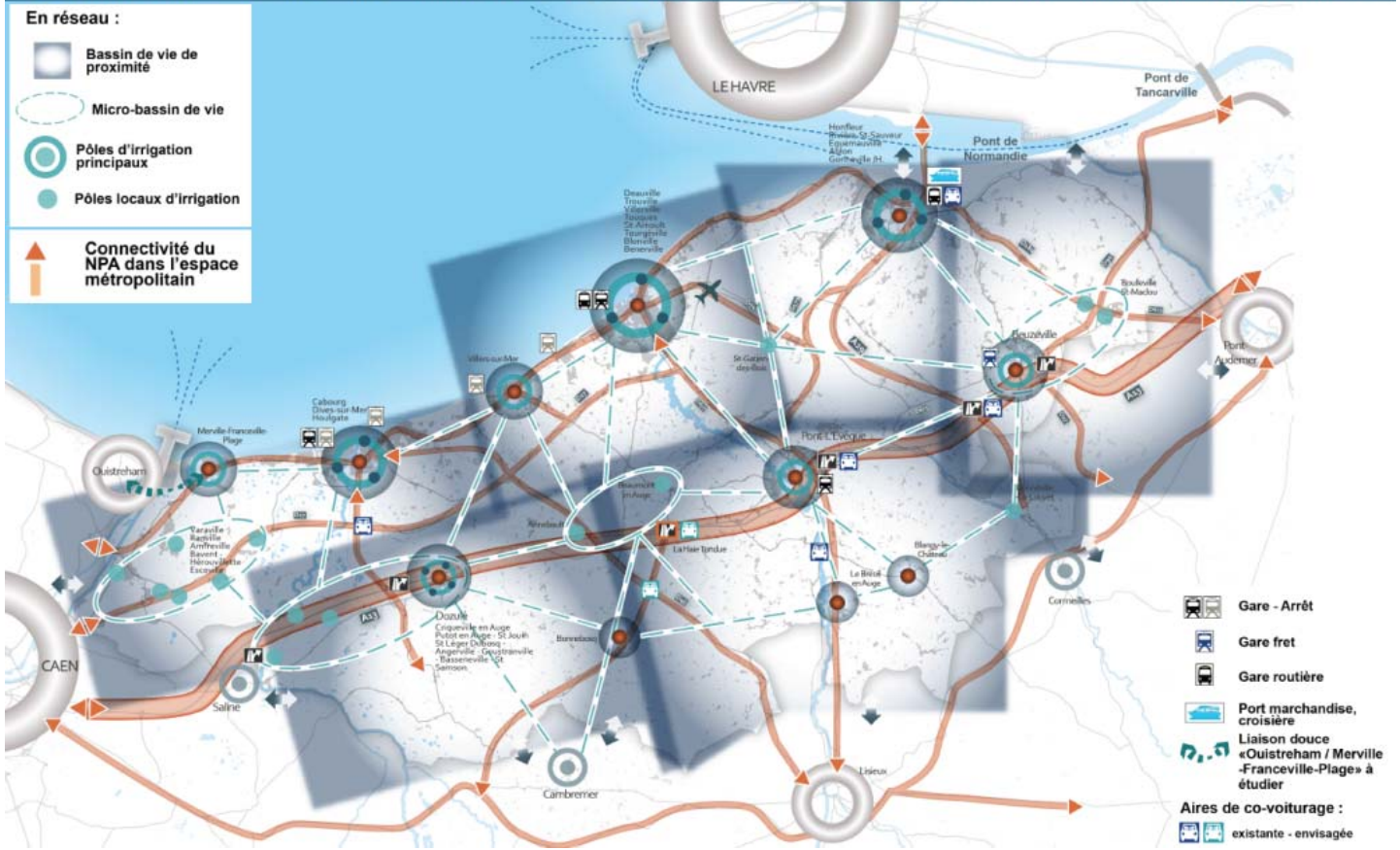
Chaque collectivité s'attachera à restituer ces orientations et objectifs à son échelle, dans le respect du principe de subsidiarité. De plus, pour être les plus opérationnels possibles, ces objectifs tiennent compte des spécificités locales et de la capacité différente des communes à contribuer au projet.

Retrouvez le projet de SCoT en quelques cartes

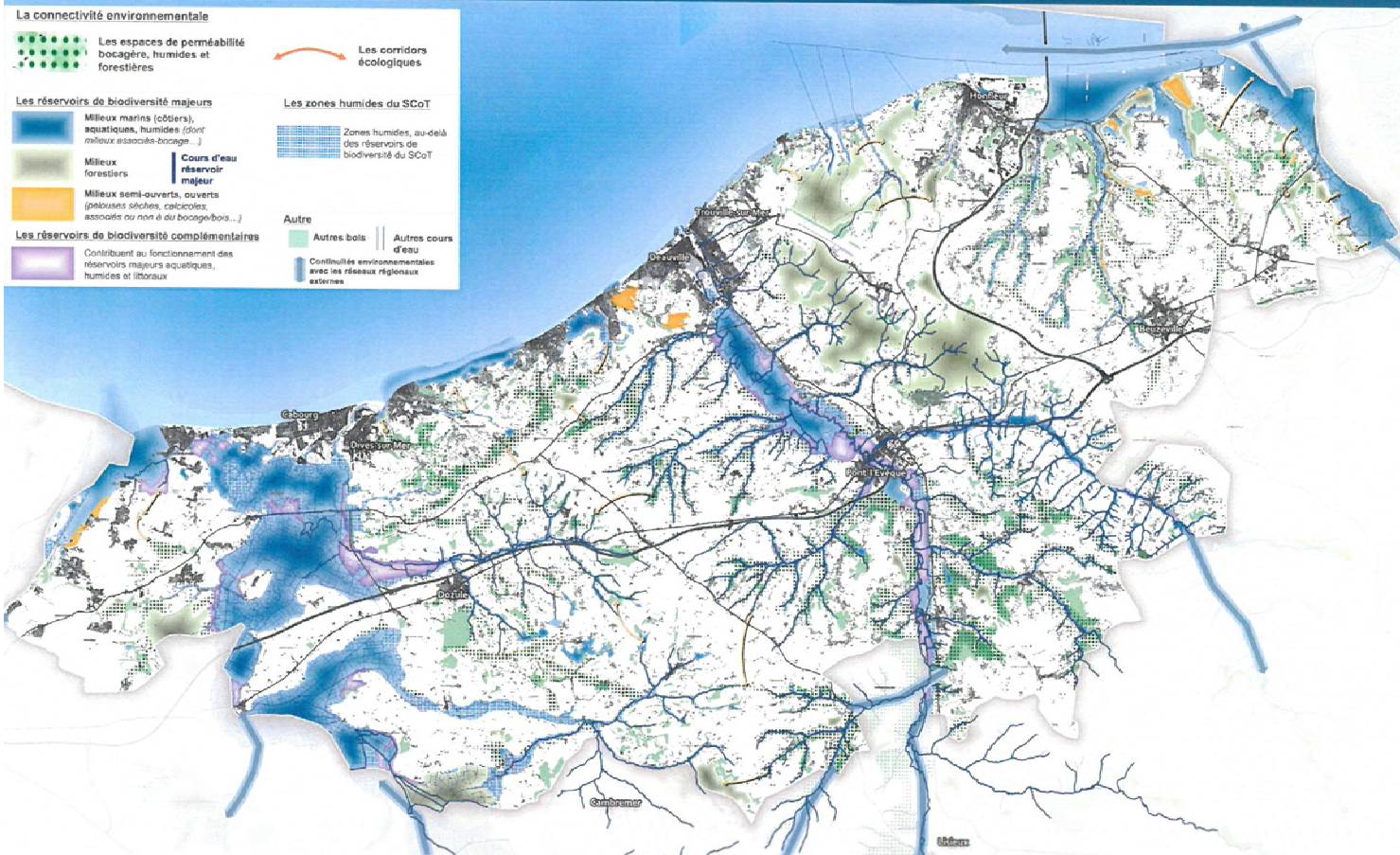
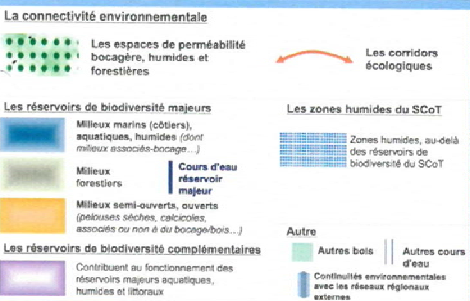
Comment s'informer ?

- Sur notre site : www.nordpaysdauge.proscot-eau.fr/
- Un registre d'observations : un dossier regroupant les documents de travail du SCoT est consultable au siège des 4 communautés de communes (Cœur Côte Fleurie, Normandie Cabourg Pays d'Auge, Pays de Honfleur-Beuzeville et Terre d'Auge).

L'armature urbaine multipolaire du Nord Pays d'Auge, en réseau connecté à l'espace métropolitain Caen-Le Havre-Rouen



Les espaces de perméabilité



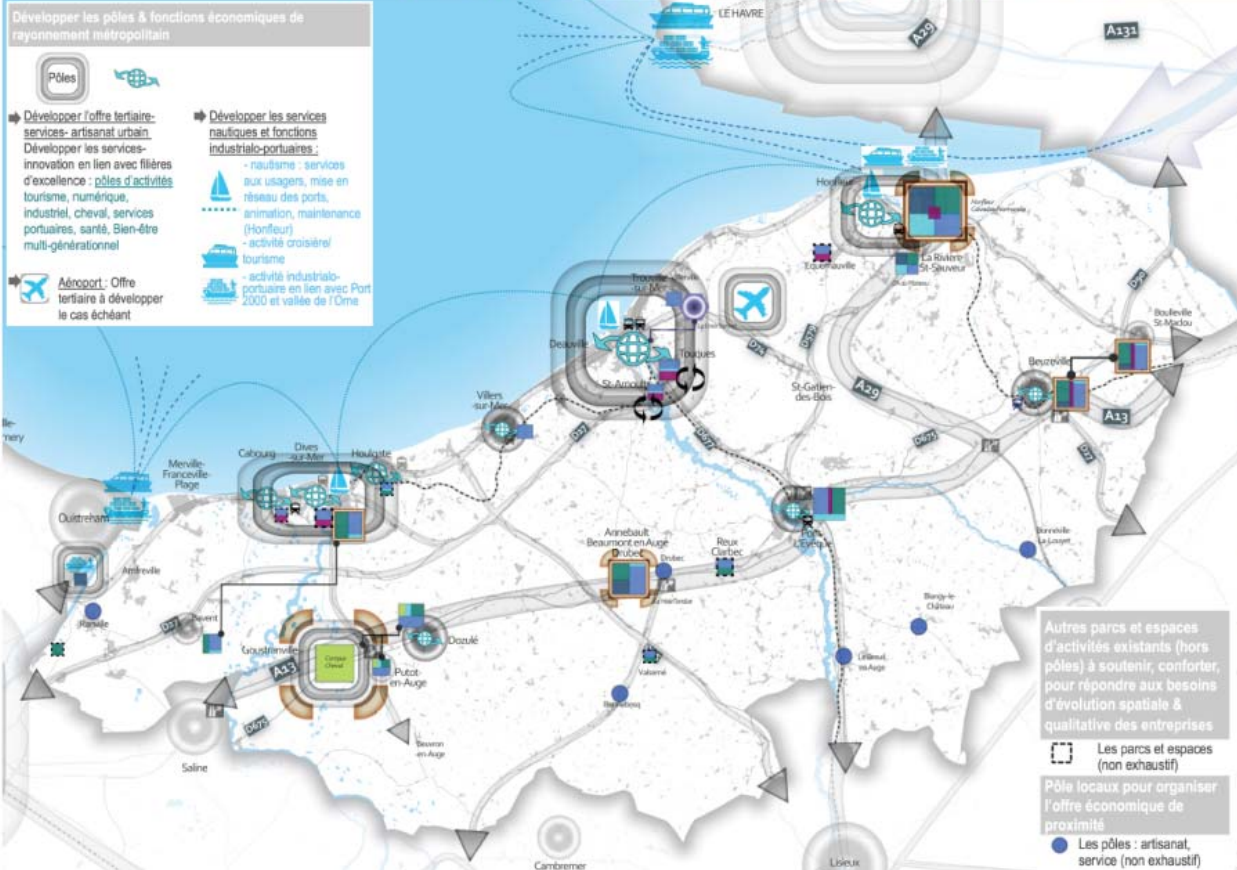
Renforcer la qualité du grand paysage et approfondir sa mise en scène

- Coupures d'urbanisation paysagères
- Valorisation de points de vues sur les vallées de la Seine et de la Risle
- Gestion de la lisibilité des crêtes structurantes
- Valorisation paysagère de la vallée de l'Orne
- Valorisation paysagère des vallées et de leurs marais (Dives, Touques, Risle)



Renouveler et développer l'offre immobilière et foncière économique

- Développer les pôles & fonctions économiques de rayonnement métropolitain
- Pôles**
 - Développer l'offre tertiaire-services-artisanat urbain. Développer les services d'excellence - pôles d'activités : tourisme, numérique, industriel, cheval, services portuaires, santé, Bien-être multi-générationnel.
 - Développer les services nautiques et fonctions industrielo-portuaires :
 - nautisme : services aux usagers, mise en niveau des ports, animation, maintenance (Honfleur)
 - activités croisières/ tourisme
 - activités industrielo-portuaires en lien avec Port 2000 et vallée de l'Orne
 - Aéroport** : Offre tertiaire à développer le cas échéant



- Les pôles urbains d'irrigation économique du NPA
- Développer l'offre tertiaire-services-artisanat urbain. Développer les services d'excellence en lien avec filières d'excellence : cf. pôle métropolitain

- Les pôles économiques métropolitains, de grande capacité et d'irrigation, prioritaires pour organiser les espaces d'activités à développer (ou renouveler)
- Pôles prioritaires à développer**
 - Les pôles offre artisanale, industrielle-logistique, tertiaire :
 - Dont Pôle vitrine
 - Dont Parcs d'activités de grand capacité
 - Le Campus Cheval + offre tertiaire, artisanat, service en relai du Campus (Dozulé-Putot en Auge)
 - La Croix Sonnet. Logique d'innovation urbaine : artisanat, services, tertiaire, pouvant inclure du résidentiel

- Pôles prioritaires à développer ou renouveler**

- Autres parcs et espaces d'activités existants (hors pôles) à soutenir, conforter, pour répondre aux besoins d'évolution spatiale & qualitative des entreprises
- Les parcs et espaces (non exhaustif)

- Pôle locaux pour organiser l'offre économique de proximité
- Les pôles : artisanat, service (non exhaustif)

- A titre d'information : fonction
- Logistique
 - Industrie
 - Tertiaire
 - Artisanat-service
 - Commerce (existant)




Aménagement du littoral : structuration de l'armature territoriale



Aménagement du littoral : structuration de l'armature territoriale






Parti d'aménagement du littoral

-  EPR
-  Coupure d'urbanisation
-  Espaces remarquables

L'armature territoriale :

Agglomérations et villages :

-  Agglomérations et villages pouvant se développer
-  Villages historiques à conforter
-  Espaces portuaires, de développement économique des estuaires (DTA Estuaire de la Seine)

 Secteur de densification, sans développement en extension, que le PLU(i) définit précisément par une délimitation